

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026 à 20h00

2026 06 04 000

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Frédéric JULLIEN, maire et président de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Muriel BREDY, Emilie THOMAS-KLEIN, Catherine BELAOUS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Daniel REYNIER

Date de convocation : 13/04/2026

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 6 votants : 6

Mme Belaous Cathy est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Signature feuille de présences
2. Validation du PV de la séance du 20/03/2026
3. CFU 2025
4. Affectation des résultats
5. Budget 2026
6. FDL 2026
7. Subventions 2026
8. Indemnités des élus
9. Délégation
10. Délibération création de poste « ouvrier communal » de 8h00 par semaine
11. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h15

1. Signature feuille de présences :

Tous les membres présents du conseil ont signé la feuille de présences.

Absent : Jean-Daniel Reynier

2. Validation du PV du conseil municipal du du 20/03/2026

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

3. Compte Financier Unique (CFU) 2025 :

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et fonctionnement. Alain Boulet nous expose les comptes de l'année 2025.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 150 942,83 euros

Recettes : 212 809,30 euros

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (5 voix pour)

4. Affectation des résultats :

Report à nouveau 2025 : 252 882 Euros

(Report à nouveau 2024 : 205 000 Euros)

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (5 voix pour)

5. Budget 2026

- Fonctionnement prévu pour 2026 :

- Recettes de fonctionnement : 163 665,12 euros
- Dépenses de fonctionnement : 168 830,00 euros

• Investissements prévus pour 2026 :

Sécurisation RD 546 : 55 000 euros

Compteurs d'eau divisionnaires : 25 000 euros (pour faciliter la détection des fuites par section)

Borne électrique (recharge voiture) : 15 000 euros

Ces dépenses en investissements seront en partie financées par des subventions qui seront demandées dans les semaines à venir.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

6. FDL (Fiscalité Directe locale) 2026

Le maire explique avoir reçu l'état de notification des taux d'imposition pour 2026 et propose de conserver le taux communal de 2025 (pas d'augmentation) des 4 taxes (foncière bâti, foncière non-bâti, taxe d'habitation et CFE).

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

7. Subventions accordées pour 2026

Comité des fêtes	500 euros
Artphémie	250 euros
Croq'notes	100 euros
BCTO (Brasse Coulée titanic Orchestre	150 euros
Pantaï	100 euros
Les Lointaines	100 euros
Restau du Coeur	100 euros
Cinéma reg'art	100 euros
PHCB (Patrimoine Histoire Culture des Baronnies)	100 euros
USEP	100 euros
TOTAL	1 600 euros

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

8. Indemnités des élus

Le maire, Frédéric Jullien	1155.06 Euros brut mensuel
Le 1 ^{er} adjoint, Alain Boulet	447.64 Euros brut mensuel
Le 2 ^{ème} adjoint, Catherine Bélaous	447.64 Euros brut mensuel

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

9. Délégations

Délégués pour le service eau potable : Mr JULLIEN Frédéric, Mme BELAOUS

Catherine, Mme BREDY Muriel et Mme THOMAS KLEIN Emilie.

Délégués pour le service assainissement pluvial : Mr REYNIER Jean Daniel, Catherine BELAOUS et Mme THOMAS KLEIN Emilie.

Délégués pour le service finances : Mme BELAOUS Catherine et Mr BOULET Alain.

Délégués pour le service voirie : l'ensemble du conseil municipal.

Délégués pour le service urbanisme : Mme BREDY Muriel et Mr BOULET Alain.

Délégués à la CCBDP - Mr JULLIEN Frédéric (titulaire) : Mr BOULET Alain (suppléant).

Délégués au SIVOS Haute Ouvèze : Mme SAMSON VANMOER Michèle et Mme BELAOUS Catherine (titulaires) - Mr BOULET Alain (suppléant).

Délégués au SDED : Mr JULLIEN Frédéric et Mr BOULET Alain.

Délégués au SDTV : Mr JULLIEN Frédéric et Mme BREDY Muriel.

Délégués à PNR des Baronnie Provençales : Mme BELAOUS Catherine (titulaire) - Mme THOMAS KLEIN Emilie (suppléant).

Délégués au SMOP : Mr REYNIER Jean Daniel (titulaire) - Mr JULLIEN Frédéric (suppléant).

Délégués pour la commission d'ouverture des plis : l'ensemble du conseil municipal.

Délégués pour les logements communaux : Mme BREDY Muriel et Mme THOMAS KLEIN Emilie.

Délégués pour les listes électorales : Mr BOULET Alain, Mme DESPLANQUES Josette, Mme COLLE Florence.

Délégués aux affaires militaires : Mr JULLIEN Frédéric et Mme THOMAS KLEIN Emilie.

Délégué pour le pavoisement : Mme SAMSON VANMOER Michèle.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

10. Délibération création de poste de 8h par semaine

Un poste de 8h par semaine est créé pour l'ouvrier communal (délibération prise).

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

11. Questions diverses

ASA :

Pour des questions de simplifications administratives, la mairie a proposé au bureau de l'ASA de reprendre la gestion de celle-ci en intégrant son budget. Cela implique la dissolution de l'association syndical avec l'accord du Préfet, puis de la reprise des actifs et passifs de l'ASA par la commune.

Assurance des élus :

Le maire et son conseil sont dorénavant assurés au niveau juridique par Groupama pour 49 euros annuels.

Le maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h15.

Le maire,

Mr JULLIEN Frédéric



La secrétaire de séance,

Mme BELAOUS Catherine



LE 15 JUIN 2026

LE 15 JUIN 2026



LE 15 JUIN 2026

LE 15 JUIN 2026

Le 15 juin 2026, le préfet de la région de la Nouvelle-Aquitaine, en application de l'article 121-21 du Code de l'urbanisme, a décidé :

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026, le préfet de la région de la Nouvelle-Aquitaine, en application de l'article 121-21 du Code de l'urbanisme, a décidé :

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026, le préfet de la région de la Nouvelle-Aquitaine, en application de l'article 121-21 du Code de l'urbanisme, a décidé :

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026, le préfet de la région de la Nouvelle-Aquitaine, en application de l'article 121-21 du Code de l'urbanisme, a décidé :

Le 15 juin 2026